



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CENTRE-VAL DE
LOIRE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R24-2016-012

PUBLIÉ LE 2 FÉVRIER 2016

Sommaire

Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du Loiret

R24-2016-01-29-005 - A R R Ê T É portant subdélégation de signature pour la directrice régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale du Centre-Val de Loire en matière d'administration générale, en qualité de responsable délégué des BOP « Intégration et accès à la nationalité française » (104), « Politique de la ville (pour la partie liée à la compétence régionale de la DRDJSCS) » (147), « Jeunesse et vie Associative » (163), « Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables » (177), « Sport » (219), « Inclusion sociale et protection des personnes » (304), et au titre de l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'Etat (6 pages)

Page 3

Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du Loiret

R24-2016-01-29-005

A R R Ê T É portant subdélégation de signature pour la
directrice régionale et départementale de la jeunesse, des
sports

et de la cohésion sociale du Centre-Val de Loire en matière
d'administration générale,

en qualité de responsable délégué des BOP

« Intégration et accès à la nationalité française » (104), «
Politique de la ville (pour la partie liée à la compétence
régionale de la DRDJSCS) » (147), « Jeunesse et vie
Associative » (163), « Hébergement, parcours vers le
logement et insertion des personnes vulnérables » (177),
« Sport » (219), « Inclusion sociale et protection des
personnes » (304),

et au titre de l'ordonnancement secondaire des recettes et
des dépenses de l'Etat

**SECRETARIAT GENERAL POUR
LES AFFAIRES REGIONALES**

DRDJSCS - 2016

A R R Ê T É

**Portant subdélégation de signature
pour la directrice régionale et départementale de la jeunesse, des sports
et de la cohésion sociale du Centre-Val de Loire
en matière d'administration générale,
en qualité de responsable délégué des BOP**

**« Intégration et accès à la nationalité française » (104), « Politique de la ville (pour la partie liée à la compétence régionale de la DRDJSCS) » (147), « Jeunesse et vie Associative » (163),
« Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables » (177),
« Sport » (219), « Inclusion sociale et protection des personnes » (304),
et au titre de l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'Etat**

- Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances ;
- Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;
- Vu le code de la sécurité sociale ;
- Vu le code du sport ;
- Vu le code de l'action sociale et des familles, en particulier son article R. 121-22 ;
- Vu le code des marchés publics ;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
- Vu le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie ;
- Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu le décret du 17 décembre 2015 nommant M. Nacer MEDDAH, préfet de la région Centre-Val de Loire, préfet du Loiret ;
- Vu le décret n° 2015-1867 du 30 décembre 2015 relatif à l'organisation et aux compétences des services déconcentrés régionaux de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale ;
- Vu l'arrêté interministériel en date du 21 décembre 1982 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués pour le budget du Ministère de la Jeunesse et des Sports ;
- Vu l'arrêté ministériel du 1^{er} janvier 2016 nommant Mme Sylvie HIRTZIG, directrice régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale du Centre-Val de Loire ;
- Vu l'arrêté ministériel du 8 janvier 2016 nommant Mme Brigitte GIOVANNETTI, directrice régionale adjointe de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale du Centre-Val de Loire ;

- Vu l'arrêté préfectoral régional n° 16.038 du 12 janvier 2016 portant organisation de la direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale du Centre-Val de Loire et du Loiret ;
- Vu l'arrêté préfectoral régional n° 16.041 du 13 janvier 2016 portant délégation de signature à Mme Sylvie HIRTZIG, directrice régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale du Centre-Val de Loire ;

Sur la proposition de la directrice régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale du Centre-Val de Loire;

ARRÊTE

Article 1^{er} :

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sylvie HIRTZIG, directrice régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale du Centre-Val de Loire, subdélégation de signature sur l'ensemble des domaines techniques couverts par l'article 2 de l'arrêté préfectoral n° 16.041 du 13 janvier 2016 est conférée à :

- Mme Brigitte GIOVANNETTI, directrice régionale adjointe de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale du Centre-Val de Loire ;

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sylvie HIRTZIG et de Mme Brigitte GIOVANNETTI, subdélégation de signature sur l'ensemble des domaines techniques couverts par l'article 2 de l'arrêté préfectoral n° 16.041 du 13 janvier 2016 est conférée à :

- M. Hervé GUESTAULT, secrétaire général.

Article 2 :

Subdélégation permanente de signature en matière d'octroi de congés, d'autorisations d'absence et de déplacement des personnels pour les agents placés sous leur autorité est attribuée à :

- M. Hervé GUESTAULT, secrétaire général,
- Mme Marie-Christine MABROUKI, secrétaire générale adjointe, chef du service des ressources humaines,
- M. Louis PAMPHILE, chef du service du budget et responsable de l'appui aux juridictions sociales,
- M. Placide RAZAKARIVONY, chef du service informatique et logistique,
- Mme Danièle DUBRAC, responsable du pôle cohésion sociale,
- Mme Annick VILLANFIN, chef du service développement de l'animation régionale et de l'intégration,
- Mme Sophie CORDINA, responsable du pôle jeunesse, vie associative et politique de la ville,
- M. Daniel VILLAIN, responsable du pôle sport,
- Mme Laëtitia BESSOULE, responsable du pôle certification – formation – emploi,
- Mme Françoise GERAUD, chef du service animation-sport-emploi,

- Mme Brigitte GRIVOT, chef du service formations sociales,
- Mme Florence CAVAILLON-PINOD, chef du service certifications paramédicales.

Article 3 :

Subdélégation permanente de signature dans leur domaines de compétence à l'effet de signer l'ensemble des actes administratifs et correspondances relevant de la DRDJSCS du Centre-Val de Loire, énumérés à l'article 2 de l'arrêté préfectoral régional n° 16.041 du 13 janvier 2016, à l'exception des actes et courriers mentionnés au même article, est attribuée à :

- M. Hervé GUESTAULT, secrétaire général, pour les sujets relatifs à la gestion des ressources humaines, au budget, aux systèmes d'information et à la logistique ;
- Mme Marie-Christine MABROUKI, secrétaire générale adjointe, chef du service des ressources humaines, pour les sujets relatifs à la gestion des ressources humaines ;
- M. Louis PAMPHILE, chef du service du budget, responsable du service des juridictions sociales et référent contrôle interne comptable, pour les sujets relatifs au budget, à la gestion des TASS et du TCI et au contrôle interne comptable ;
- Mme Danièle DUBRAC, responsable du pôle cohésion sociale, pour les sujets relatifs au pilotage et à la coordination des politiques sociales (notamment la prévention et la lutte contre les exclusions, la protection des personnes vulnérables, l'accès à l'hébergement de ces dernières, l'intégration sociale des personnes handicapées) et pour les sujets relatifs à la protection juridique des majeurs et à l'aide alimentaire ;
- Mme Annick VILLANFIN, cheffe du service développement de l'animation régionale et de l'intégration, coordonnatrice de la mission régionale inspection, contrôle, évaluation, au sein du pôle cohésion sociale, pour les sujets relatifs à l'élaboration, au suivi et à l'évaluation du plan régional d'insertion des populations immigrées, à l'établissement et à la mise en œuvre du plan régional d'inspection, contrôle, évaluation, aux vacances adaptées organisées ;
- Mme Sophie CORDINA, responsable du pôle jeunesse, vie associative et politique de la ville, pour les sujets relatifs à l'information de la jeunesse, son intégration et son engagement dans la société, le développement de son autonomie, sa mobilité internationale ; pour les sujets relatifs à la qualité éducative des loisirs collectifs des enfants et des jeunes et la sécurité des usagers accueillis dans les accueils collectifs de mineurs, à la promotion de l'éducation populaire, le développement de la vie associative, la formation et la reconnaissance des bénévoles et la promotion du volontariat ; pour les sujets relatifs aux actions sociales de la politique de la ville, la prévention et la lutte contre les discriminations, la promotion de l'égalité des chances ;
- M. Daniel VILLAIN, responsable du pôle sport, pour les sujets relatifs à l'accès à la pratique sportive, au sport de haut niveau, au sport professionnel, au développement maîtrisé des sports de nature, au développement de la médecine du sport, à la prévention du dopage et la lutte contre les trafics de produits dopants, au recensement et à la programmation des équipements sportifs, à la prévention des incivilités et à la lutte contre la violence dans le sport, à la gestion administrative des conseillers techniques sportifs ;
- Mme Laëtitia BESSOULE, responsable du pôle certifications, formations, emploi, pour les sujets relatifs à la formation et à la certification dans les domaines de l'animation, du sport, du social et du paramédical, à l'ensemble des actes conduisant à la délivrance des titres et diplômes, à la désignation et à l'organisation des jurys spécifiques à ces diplômes, au contrôle et à l'évaluation des organismes de formation dans les domaines de l'animation, du sport et du social, à l'exception de la signature des diplômes ;

- Mme Françoise GERAUD, chef du service animation-sport-emploi, pour les sujets relatifs aux formations et aux certifications dans les domaines de l'animation et du sport, en lien avec les établissements de formation, les candidats, les membres de jury et autres partenaires intervenant dans le champ de la formation ;
- Mme Brigitte GRIVOT, chef du service formations sociales, pour les sujets relatifs aux formations et aux certifications du domaine social, au contrôle et à l'évaluation des organismes de formation dans le domaine social, en lien avec les établissements de formation, les candidats, les membres de jury et autres partenaires intervenant dans le champ de la formation ;
- Mme Florence CAVAILLON-PINOD, chef du service certifications paramédicales, pour les sujets relatifs aux certifications du domaine paramédical, en lien avec les établissements de formation, les candidats, les membres de jury ou de commission et autres partenaires et professionnels intervenants.

Article 4 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sylvie HIRTZIG, directrice régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale du Centre-Val de Loire, subdélégation de signature sur l'ensemble des domaines financiers couverts par l'arrêté préfectoral n° 16.041 du 13 janvier 2016 (articles 3 à 9) est conférée à :

- Mme Brigitte GIOVANNETTI, directrice régionale adjointe de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale du Centre-Val de Loire ;

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sylvie HIRTZIG et de Mme Brigitte GIOVANNETTI, subdélégation de signature sur l'ensemble des domaines financiers couverts par l'arrêté préfectoral n° 16.041 du 13 janvier 2016 (articles 3 à 9) est conférée à :

- M. Hervé GUESTAULT, secrétaire général.

Article 5 :

Subdélégation permanente de signature est conférée aux subdélégués suivants à l'effet de :

- recevoir les crédits,

- répartir les crédits par action et par titre, entre les pôles, les services et les unités opérationnelles,

La répartition des crédits par action et par titre, y compris des crédits complémentaires en cours d'exercice budgétaire, sera proposée par la directrice régionale et départementale au Préfet de Région qui l'arrêtera après présentation au comité de l'administration régionale (CAR).

- procéder à des réallocations en cours d'exercice budgétaire entre les pôles, les services et les unités opérationnelles.

La réallocation des crédits en cours d'exercice entre les services et les unités opérationnelles sera réalisée selon les principes de répartition des crédits indiqués ci-dessus.

- procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'Etat sur les titres 2, 3, 5 et 6 pour les budgets opérationnels de programmes (BOP) énumérés dans les articles 3, 4 et 6 de l'arrêté préfectoral n° 16.041 du 13 janvier 2016.

Toutes les dépenses imputées sur les titres 3 et 5 dont le montant unitaire hors taxes excède les seuils de déclenchement des procédures formalisées au sens du code des marchés publics seront soumises, préalablement à leur engagement, au visa de M. le Préfet de région.

En matière de dépenses relevant du titre 6, la délégation de signature est plafonnée à 250 000 €.

Pour l'ensemble des budgets opérationnels de programmes (BOP) énumérés dans les articles 3, 4, 6 et 8 de l'arrêté préfectoral n° 16.041 du 13 janvier 2016 :

- Mme Brigitte GIOVANNETTI, directrice régionale adjointe ;
- M. Hervé GUESTAULT, secrétaire général ;

Pour le pôle certifications, formations, emploi :

- Mme Laëtitia BESSOULE, responsable du pôle certifications, formations, emploi, pour les titres 3 et 6 des BOP régionaux 163 (action 2), 219 (action 4) et 304 (action 15) ;
- Mme Françoise GERAUD, chef du service animation-sport-emploi, pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses du budget de l'Etat sur les titres 3 et 6 des BOP 163 (action 2) et 219 (action 4) ;

Pour le pôle jeunesse, vie associative et politique de la ville :

- Mme Sophie CORDINA, responsable du pôle jeunesse, vie associative et politique de la ville, pour les titres 3 et 6 des BOP 147 et 163 (actions 1 et 2, à l'exclusion des sous-actions relatives à certification, la VAE et SESAME) ;

Pour le pôle cohésion sociale :

- Mme Danièle DUBRAC, responsable du pôle cohésion sociale, pour les titres 3 et 6 des BOP 104, 177 et 304, et pour les attributions relevant de la procédure budgétaire et de la tarification mentionnées à l'article 7 de l'arrêté préfectoral n° 16.041 du 13 janvier 2016 ;

Pour le secrétariat général :

- M. Louis PAMPHILE, chef du service du budget, pour les titres 2, 3, 5 et 6 des BOP 124 et 333-1 et pour le titre 3 du BOP 333-2 (dans la limite du droit de tirage qui est notifié à la directrice régionale et départementale pour l'année considérée).

Pour le pôle Sport Régional :

- M. Daniel VILLAIN, responsable du pôle, pour les titres 3 et 6 du BOP 219 (actions 1, 2, 3) ;

Article 6 :

Les agents désignés dans le tableau ci-dessous sont habilités pour les BOP indiqués et dans l'ordre de haut en bas :

- à valider les actes dans les applications CHORUS, CHORUS-FORMULAIRES et CHORUS-DT ;
- à valider les formulaires dans l'application informatique OSIRIS pour les dossiers passant via le connecteur OSIRIS-CHORUS ;
- à instruire et valider les demandes de subvention dans l'application GIS PRO ;
- à signer tout document transmis, au centre de services partagés et au service facturier, sous forme non dématérialisée, pour l'ensemble des dossiers rattachés aux programmes relevant de la compétence de la direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale du Centre-Val de Loire et du Loiret.

CHORUS-FORMULAIRE			CHORUS-DT BOP 124, 163, 219, 333
BOP 124 titre 2	BOP 124 (titre 3) et 333	BOP 104, 177, 304	Laëtitia DUVIVIER Françoise GERAUD Fabienne GAUDENZI Louis PAMPHILE Hervé GUESTAULT
Laurent SKVARIL Marie-Christine MABROUKI Louis PAMPHILE Hervé GUESTAULT Brigitte GIOVANNETTI Sylvie HIRTZIG	Louis PAMPHILE Hervé GUESTAULT Brigitte GIOVANNETTI Sylvie HIRTZIG	Laëtitia BESSOULE (304 action 15) Danièle DUBRAC Hervé GUESTAULT Brigitte GIOVANNETTI Sylvie HIRTZIG	
BOP 163	BOP 219 (actions 1, 2, 3)	BOP 219 (action 4)	
Noëlle COUSIN (JVA) Sophie CORDINA (JVA) Françoise GERAUD (CFE) Laëtitia BESSOULE (CFE) Hervé GUESTAULT Brigitte GIOVANNETTI Sylvie HIRTZIG	Daniel VILLAIN Françoise GERAUD Laëtitia BESSOULE Hervé GUESTAULT Brigitte GIOVANNETTI Sylvie HIRTZIG	Françoise GERAUD Laëtitia BESSOULE Hervé GUESTAULT Brigitte GIOVANNETTI Sylvie HIRTZIG	

OSIRIS (BOP 163 JVA)	GIS PRO (BOP 147)	CHORUS tous BOP
Noëlle COUSIN Sophie CORDINA	Noëlle COUSIN Sophie CORDINA	Chantal PERRAULT XXX

Article 7 :

L'arrêté du 3 novembre 2015 portant subdélégation de signature pour la directrice régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale du Centre-Val de Loire en matière d'administration générale et l'arrêté du 3 novembre 2015 portant subdélégation de signature pour la directrice régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale du Centre-Val de Loire en qualité de responsable déléguée des BOP « Sport » (219), « Jeunesse et vie Associative » (163), « Intégration et accès à la nationalité française » (104), « Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales » (124), « Prévention de l'exclusion et insertion des personnes vulnérables » (177), « Politique de la ville (pour la partie liée à la compétence de la DRJSCS) » (147), « Inclusion sociale, protection des personnes et économie sociale et solidaire » (304), et au titre de l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'Etat sont abrogés.

Article 8 :

La Directrice régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale du Centre-Val de Loire, déléguataire, et les fonctionnaires subdéléguataires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans, le 29 janvier 2016.
Pour le Préfet de la région Centre-Val de Loire, et par
délégation, la directrice régionale et départementale de
la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale du
Centre-Val de Loire,
Signé : Sylvie HIRTZIG

Dans un délai de deux mois à compter de la date de la notification ou de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture, les recours suivants peuvent être introduits conformément aux dispositions de l'article R. 421-2 du code de justice administrative :

- un recours gracieux, adressé à :

M. le Préfet du Loiret

Service de la coordination interministérielle, Mission Affaires Générales
181, rue de Bourgogne 45042 ORLEANS CEDEX ;

- un recours hiérarchique, adressé au(x) ministre(s) concerné(s) ;

Dans ces deux cas, le silence de l'Administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

- un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif : 28, rue de la Bretonnerie 45057 ORLEANS CEDEX